12e ANNÉE — NUMÉRO 74

Macti animo estote Dilecti Filii, et virtuiter ante in Deo nascentes, cujus causæ servitis hujus apostolicæ cathedræ doctrinis annixi (Bref de Pie IX à la Liberté.
La Presse est une œuvre pie d'une utilité souveraine (Pie IX.)
Libenter etiam perspeximus Vobis in eo ministerio quo fungimini propositum esse firmiter iis monitis adhærere quæ ab hac Sancta Sede catholicis scriptoribus sunt tradita. (Bref de Léon XIII à la Liberté.

VENDREDI 31 MARS 1882

LA LIBERTÉ

journal quotidien politique et religieux

O. I. X. M. V. X.

ABONNEMENTS

	Trois mois	six mois	un an
Suisse	fr. 6	11	20
France, Belgique, Allemagne, Autriche, Italie, Espagne	» 10	19	36
Angleterre, Hollande, Etats-Unis			

Rédaction et Expédition
Bureaux : 10, Grand'Rue, 10, à Fribourg

La rédaction rend compte des ouvrages dont deux exemplaires lui sont adressés.
Elle annonce ceux dont elle reçoit un exemplaire.

Bureau des annonces : **Grand'Rue, 10, à Fribourg.**

Prix de la ligne ou de son espace : **15 cent.**

Des remises sont faites sur les annonces souvent répétées.
Lettres et argent franco.

HUBERT CHARLES DE RIAZ

La mort vient d'enlever, dans la 90me année de son âge, un homme qui a joué un grand rôle politique dans notre canton.

Bien que retiré depuis onze ans des affaires publiques, M. Charles de Riaz n'était pas oublié de nos populations. Son nom est lié à trop de souvenirs historiques pour être descendu avec lui dans la tombe.

M. Charles était né en 1793. Sa longue carrière a été traversée par bien des vicissitudes. Tour à tour dans l'opposition et au pouvoir, il fut depuis 1856 le chef du gouvernement conservateur jusqu'à la fin de l'année 1871, époque à laquelle le vieux magistrat résigna ses fonctions.

A cette époque, la *Liberté* consacra à M. Charles, de Riaz, une étude biographique qu'il nous semble opportun de reproduire au moment où la tombe se ferme sur cet homme qui a joué un si grand rôle dans notre histoire.

Après de brillantes études faites au collège de Fribourg où il partagea constamment les premiers prix avec l'un de ses condisciples, M. Charles alla perfectionner son éducation dans divers séjours à l'étranger et surtout en Allemagne. Il rentra définitivement dans son pays vers l'année 1826 ; travailleur infatigable, il fut le modèle accompli des jeunes gens se préparant par l'étude à la défense de nos droits et de nos libertés ; il fut l'ornement de cette jeunesse par l'étendue si variée de ses connaissances.

Un premier indice de son goût artistique et littéraire se révéla dans son charmant et premier travail d'une *Course dans la Gruyère*, où le jeune auteur sut dépeindre avec charme et talent les beautés d'une contrée alors trop peu connue des étrangers.

Cette contrée était alors périodiquement ravagée par les débordements de la Sarine. D'innombrables étendues de terrain pouvaient être rendues à la culture, il fallait trouver le moyen de tracer un lit régulier à la fougueuse rivière. Le gouvernement voulut s'occuper de cet objet, et comme M. Charles avait étudié la partie des digues vernement voulut déjà alors améliorer la route de Broc à Charmey, et qu'il se vit arrêté par cette pensée, assez générale dans la contrée : « Une mauvaise route est ce « qu'il nous faut, puisque seuls nous con« tinuerons à avoir le monopole des char« rois sur une voie étroite et accidentée. »

Entre temps, M. Charles était entré comme juge au tribunal de la préfecture de Bulle. Dès l'abord, l'homme supérieur, que le canton aurait plus tard à sa tête, se fit connaître. Cette modeste position servait de prélude aux emplois plus importants que M. Charles devait revêtir et qui, sauf une interruption de 1848 à 1856, comprirent quarante années de son existence.

Il fut nommé au Grand Conseil de 1831, fit partie de l'assemblée constituante et fut immédiatement revêtu d'un siège au conseil d'Etat, fonction qu'il résigna quelques mois avant les événements du Sonderbund en 1847 ; les malheurs de cette époque trousous l'habile direction de M. Venetz, père, dans le canton du Valais, M. Charles fut prié de se mettre à la tête de l'entreprise qui pourait acquérir des proportions monumentales. Un premier essai eut lieu par la construction de digues dans le territoire de Morlon, d'abord à la gîte du gros Rauroz.

Ces digues eurent un heureux résultat, grâce au zèle et à la persévérance du directeur. Mais quand il fallut prolonger l'ouvrage, le relier et l'étendre à d'autres parties du littoral de la Sarine, les populations, qui n'étaient pas mûres pour une entreprise dont elles ne calculaient que les frais sans en discerner les avantages, opposèrent une telle force d'inertie, que le gouvernement dut renoncer à pousser plus loin l'entreprise.

On eut le même résultat, quand le gouvèrent M. Charles tout prêt à se porter au secours de ses concitoyens opprimés.

Il faudrait pouvoir retracer ici les élans du courage civique de l'ancien magistrat, ses démarches incessantes et toujours légales, soit auprès du pouvoir de fait qui s'était imposé à la population, soit auprès des autorités fédérales, démarches qui aboutirent à la grande journée du peuple fribourgeois' dont Mgr Mermillod a dit : Les souffrances de Chillon ont fécondé le champ de Posieux. La manifestation imposante et calme de Posieux fut l'aurore de la délivrance du canton de Fribourg. M. Charles avait été acclamé président de l'assemblée de Posieux et s'il ne put la présider, c'est que le gouvernement d'alors l'avait mis, par une arrestation, dans l'impossibilité de se rendre à cette retentissante protestation de tout un peuple contre un gouvernement détesté et qu'on lui avait imposé.

Bien avant Posieux, la journée des élections de Bulle marqua l'un des épisodes les plus beaux de la vie de M. Charles. On connaît les actes de vandalisme du radicalisme d'alors ; mais chacun se rappelle aussi la conduite de M. Charles dans cette journée où il courut les plus grands risques en voulant faire prévaloir l'ordre et le droit.

Lorsque enfin les élections générales de décembre 1856 mirent fin à la domination radicale, et qu'une ère de réparation commença pour le canton, la place de M. Charles se trouva toute marquée dans les conseils de la République. Il fut élu président du conseil d'Etat, dignité qu'il occupa en alternant avec M. Vaillant jusqu'à la fin de l'année 1871.

La direction de l'instruction publique était la spécialité qui fut confiée à l'honorable président. On sait les services signalés qu'il a rendus à cette branche importante de l'administration. La fondation de l'école normale, la réorganisation du collège cantonal, le développement considérable donné à l'instruction primaire et secondaire, les expositions scolaires, l'accroissement des fonds d'école et de la caisse des régents, sont autant de faits dus à l'intelligente initiative du Directeur de l'instruction publique, et sont autant de titres de reconnaissance que la génération actuelle n'oubliera pas.

NOUVELLES SUISSES

Berne, 29 mars.

Le bureau fédéral de statistique a publié l'autre jour un tableau fort intéressant sur l'émigration des citoyens suisses dans les pays d'outre mer. Ce tableau permet de constater les effets des misères qui rongent la société ailleurs encore que dans les monarchies ; les républiques n'échappent pas aux effets des crises sociales de notre époque. A mes yeux l'émigration des citoyens de leur patrie est toujours la preuve que les principes d'une bonne économie nationale n'ont pas été compris et pratiqués par ceux qui sont en premier lieu appelés à veiller sur le bien-être des citoyens (1).

Ce principe posé, entrons dans les détails du tableau ci-dessus mentionné. D'après les indications du bureau fédéral de statistique, le total des citoyens suisses qui ont émigré dans les pays d'outre mer s'élève à un chiffre inquiétant. Ont émigré :

En 1879 : 4,288 hommes, soit 1,63 pour mille de la population suisse d'origine.

En 1880 : 7,255 hommes, soit 2,75 pour mille de la population suisse d'origine.

En 1881 : 10,935 hommes, soit 4,15 pour mille de la population suisse d'origine.

Quand on examine le chiffre total des émigrés de l'année 1881, on arrive aux résultats suivants.

Cantons	Émigrés p. 1000 popul.	indigène
Zurich	1,329	4,58
Berne	3,079	5,94
Lucerne	225	1,70
Uri	88	5,06
Schwyz	304	6,26
Unterwald-le-Bas	225	14,80
Unterwald-le-Haut	23	1,96
Glaris	468	14,11
Zoug	50	2,28
Fribourg	**49**	0,43
Soleure	359	4,59
Bâle-Ville	253	5,89
Bâle-Campagne	311	5,63
Schaffhouse	369	10,86
Appenzell Rh.-Ext.	148	2,94
Appenzell Rh.-Int.	15	1,20
Saint-Gall	1,061	5,35
Grisons	191	2,15

(1) La Rédaction de la *Liberté* trouve cette affirmation beaucoup trop absolue.

---

11 FEUILLETON DE LA *LIBERTÉ*

LES COMPAGNONS DU SILENCE

PAR

PAUL FÉVAL

PROLOGUE

LES SEPT ANNEAUX DE FER

V

UNE NUIT DANS LES RUINES

— Et pourquoi fuirais-je, seigneur ? dit-elle en étendant son bras vers Athol ; vous étiez noble et bon quand j'étais vivante, vous m'aimiez. Ne me souviens-je pas que vous aviez des larmes de tendresse dans les yeux le jour où nous échangeâmes nos serments devant l'autel de la très sainte Vierge Marie en l'église du Corpo-Santo ? Vous êtes resté jeune, vous, Mario Monteleone ; mais, excepté vous, tout est ici comme moi qui suis morte !

— Une folle ! pensa notre aventurier, qui n'était pas d'humeur à se bercer longtemps avec des idées de l'autre monde.

Et cependant le nom de Mario Monteleone, prononcé en ce lieu, produisait sur lui une impression extraordinaire. La folle, car c'était bien réellement une pauvre insensée, reprit avec lenteur :

— Cela ne m'étonne point que tu ne reconnaisses pas ta femme, comte, puisque tu ne reconnais pas ta maison !

Le vent prit le voile blanc et le fit flotter en longs plis autour de son visage. Elle croisa ses bras sur sa poitrine. Athol était au pied du talus et la contemplait.

Voulant au moins profiter de sa manie, il lui demanda :

— C'était bien ici le pavillon de marbre.

— Oui, répondit-elle avec un sourire triste.

Puis elle ajouta :

— De quoi peut-il se souvenir, s'il a oublié où était son bonheur ?

— Et sous le pavillon demanda encore Athol, il y a un réduit souterrain ?

— Un frais réduit, murmura la folle, avec le petit Jésus entre la Vierge Marie et saint Joseph, dans des fleurs...

— En creusant la terre à l'endroit où je suis, dit le jeune aventurier, trouverais-je ce réduit ?

La folle descendit le talus. Son pied sembla tâter le sol.

— Là ! dit-elle enfin en marquant une place du bout de son orteil.

Athol saisit sa pioche et commença incontinent à travailler. La lune à son premier quartier, se montra, parmi les branches des arbres. La folle s'assit sur le talus.

— Tu étais fort autrefois, dit-elle, mais les pierres de la voûte sont si lourdes ! Que viens-tu chercher dans cette tombe ?

Après une douzaine de coups, le pic sonna contre le marbre.

— N'y a-t-il pas une entrée ? s'écria Athol, le front déjà baigné de sueur.

La folle eut un sourire.

— Je ne pleure plus jamais, murmura-t-elle ; et pour cela, il m'a fallu bien souffrir... souffrir et mourir ; mais je me souviens, moi ! Comment as-tu perdu la mémoire ?

Athol lâcha son pic et vint lui prendre la main. Il eut froid comme au contact d'une main de pierre.

— Je vous en prie, dit-il doucement, enseignez-moi où il faut que je creuse pour trouver l'entrée...

La folle le regarda d'un œil fixe et terne.

— Quoi ! fit-elle ; c'est pourtant toi qui fis sceller la porte du lieu où je mourus. Tu voulus que le temple de nos tendresses fût à tout jamais comme une tombe... Ah ! tu aimais bien ta femme et tes enfants !

Sa tête se pencha et ses grands cheveux inondèrent son visage, pendant qu'elle pensait tout haut :

— Quels sont les motifs de Dieu ? celui qui devrait être maintenant un vieillard a ces boucles de soie autour d'un front sans rides !

Puis se redressant tout à coup :

— Es-tu bien Mario Monteleone demanda-t-elle.

Avant qu'Athol pût répondre, un coup de feu retentit et se prolongea dans le silence de la vallée. Presque en même temps, un son lointain vibra, tantôt enflé, tantôt mourant, selon le caprice du vent qui l'apportait au fond du Martorello. C'étaient les cloches du couvent. Elles tintaient le glas.

Au coup de feu, la folle tressaillit violemment, puis elle se prit à écouter le son des cloches. Elle regardait le jeune aventurier avec une sorte de terreur.

— Qu'est cela ? demanda-t-il.

— C'est la vengeance, répondit-elle ; et c'est la prière. Qui venge-t-on ? un mort. Pour qui prie-t-on ? pour un mort.

Elle tremblait de tous ses membres et se reculait, balbutiant avec effort :

— Le mort qu'on venge, le mort pour qui l'on prie, c'est toi... c'est toi !

Athol la vit chanceler et s'arrêta pour la soutenir.

— Je me souviens, murmura-t-elle : Voilà sept ans qu'on t'a mis en terre !

Elle se pressa la tête à deux mains.

— Oh !... oh !... oh !... fit-elle en trois cris déchirants ; j'ai peur de n'être pas morte ! Si je n'étais que folle... Mes enfants ! qui m'a parlé de mes enfants ?

Ses bras retombèrent le long de ses flancs. Le vent apporta le son des cloches plus net et plus fort.

(A suivre.)

Argovie	1,010	5,22
Thurgovie	271	2,94
Tessin	589	5,34
Vaud	112	0,51
Valais	146	1,50
Neuchâtel	159	1,70
Genève	101	1,59
Suisse	**10,935**	**4,15**

Ce tableau, envisagé comme thermomètre de la misère sociale, prouve que le *canton de Fribourg est celui qui possède le plus petit contingent de citoyens* (hommes, femmes et enfants) *mécontents de leur existence dans leur patrie*. Tandis que Berne fournit 6 émigrés par mille habitants, Nidwalden en fournit 15, Glaris 14, Schaffhouse 11, et Fribourg seulement 4 émigrés par *dix mille d'habitants*. Ce résultat n'est pas accidentel, mais normal, puisque les années 1880 et 1879 n'ont donné que 46 et 51 émigrants d'origine fribourgeoise.

Certains journaux radicaux nous apprennent de plus que les *trois quarts de ces* 11,000 émigrants appartiennent à la population *agricole, qui n'est plus* en état de supporter les charges dont elle est écrasée depuis que les spéculations des barons de chemin de fer ont tellement renchéri le prix de l'argent et élevé le taux d'intérêt que les petits paysans propriétaires ne peuvent plus vivre et encore moins les fermiers. *Le chiffre minime des émigrés fribourgeois nous permet de conclure que les radicaux* et les francs maçons ont tort de dire qu'il ne fait pas bon vivre sous la crosse, et je me sers à dessein de cette expression, parce que radicaux et pseudo-conservateurs prétendent à l'envi que ce pauvre canton de *Fribourg est gouverné par les calotins*.

Les chiffres du bureau fédéral de statistique démontrent l'outrecuidance des organes radicaux, franc-maçonniques et pseudo-conservateurs, quand ils cherchent à nous apitoyer sur le canton de Fribourg à cause de son organisation, de son administration et de sa législation qui, comme je l'ai dit plus haut, sont le fondement de la vie sociale d'un Etat, comme l'émigration est la mesure de la misère sociale d'une population. Quand une population ne sent pas le besoin d'émigrer, quelle conclusion en faut-il tirer ? — Je suis curieux d'apprendre ce que les radicaux pourraient répondre à cette question.

—

Les principales questions à l'ordre du jour de l'Assemblée fédérale sont, outre le traité de commerce, la question scolaire (art. 27 de la Constitution) ; la révision de la Convention phylloxérique internationale ; des corrections des rivières ; les adjonctions au Code pénal fédéral ; les brevets d'invention ; la réorganisation de l'administration fédérale des finances ; la révision des taxes postales ; les affaires ferrugineuses et des *pétitions et recours divers*.

—

Un cas intéressant d'exécution à l'étranger par l'autorité consulaire, d'un jugement rendu par un tribunal suisse, figure pour la première fois dans le rapport annuel du département politique ; il s'agissait d'une dame Blanche Yersin née Gaullieur, créancière, ainsi que ses enfants mineurs, d'une somme importante qui lui était due après la mort de son mari, fabricant d'horlogerie à Fleurier, par la maison Edouard et Ulysse Grosclaude frères, établis le premier à Hankow (Chine), et le second à Hiogo (Japon).

Ces derniers ayant été condamnés par défaut par le tribunal du Val-de-Travers au paiement d'une somme de 196,515 fr. 72 c., *le jugement fut transmis par l'entremise* du gouvernement de ce canton et du département politique au vice-consul suisse à Hiogo-Oseka et au consulat général d'Allemagne à Shanghaï. — L'exécution en a été poursuivie à Hankow par le consulat britannique, à qui le consul d'Allemagne transmit l'affaire, et à Hiogo par le consul d'Allemagne, gérant du vice-consulat de Suisse en l'absence de M. Favre-Brandt en congé. *Le produit des saisies* opérées sur les deux places s'élevait déjà au 31 décembre à 34,000 fr.

Il est à remarquer que grâce à la fiction l'exterritorialité, le Suisse qui réside en Chine ou au Japon, se trouve être en Suisse au point de vue juridique et demeure ainsi *soumis* à la juridiction et à la loi de notre pays.

—

Jeudi, un premier train de la ligne du Gothard (une locomotive et un wagon de voyageurs) a parcouru la ligne de Rothkreuz jusqu'à Gœschenen ; il s'y trouvait MM. Welti et *Hertenstein, conseillers fédéraux* ; Zingg et Dietler, directeurs du Gothard ; Bridel, ingénieur en chef ; Coaz, inspecteur forestier ; Dapples, inspecteur fédéral des *chemins de fer*, etc.

D'après le *Courrier du commerce*, on va mettre *la main à l'œuvre* pour la construction des deux grands portails du tunnel qui seront exécutés en blocs de granit du Gothard ; ces travaux seront poussés avec toute l'activité possible pour que le portail du Nord au moins soit achevé au moment de la fête d'inauguration de la ligne.

A propos de cette fête, un Communiqué adressé au *Bund* déclare que le Conseil fédéral n'a pas encore appris un mot des détails que se plaisent à donner déjà certains journaux, en particulier sur la participation de cette solennité de personnages princiers et autres.

Berne

L'assemblée des délégués des Grutliverein bernois, réunie à Berne, dimanche, a désigné de nouveau cette ville comme siège du Comité central. Elle a décidé de prendre une part active aux élections pour le renouvellement du Grand Conseil et de ne voter que pour les candidats résolus à appuyer la demande de révision de la constitution. Enfin, l'assemblée a décidé d'adresser au Grand Conseil une pétition demandant la révision de la loi scolaire. Cette révision devrait avoir lieu dans le sens de la réduction à huit ans de la durée de la fréquentation obligatoire de l'école pour les enfants. On organiserait, en revanche, des cours complémentaires obligatoires aussi, que les jeunes gens suivraient pendant quatre ans. Enfin, l'Etat devrait soutenir moralement et matériellement les cours complémentaires agricoles et industriels organisés par les communes ou des associations privées.

Lucerne

La commission chargée de préparer la révision constitutionnelle s'est réunie déjà plusieurs fois. Dans sa seance du 23, elle a adopté les propositions du gouvernement, à une seule exception près, celle d'après laquelle un citoyen aurait été éligible à un conseil communal, même s'il ne possédait pas le droit de vote dans cette commune. Une proposition de M. Stocker, tendant à supprimer le conseil d'éducation, a été rejetée; par contre, il a été décidé, d'après une autre proposition éventuelle de M. Stocker, de lui donner cinq membres, parmi lesquels la minorité serait représentée.

Le *Luzerner Tagblatt* annonce que le docteur Zemp a déclaré que la réélection des curés serait une chose bonne pour le peuple, mais qu'elle lui paraissait inacceptable parce qu'elle est en opposition avec le droit canonique. MM. Herzog, Weber et docteur Zemp ont présenté des propositions concernant l'introduction d'un système de représentation proportionnelle. M. Herzog voudrait le système du quotient électoral.

Le « Jardin des glaciers », voisin du Lion de Lucerne, a été l'objet d'une vente aux enchères juridiques et a été acquis par Mme Amrein-Troller, veuve du précédent propriétaire, pour le prix de 265,200 fr. On espère que ce jardin, avec ses collections naturelles si intéressantes, restera comme embellissement de la ville de Lucerne.

Argovie

Lors d'une enquête qui avait été ouverte à Villmergen, le préfet de Lenzbourg avait ordonné que des fouilles fussent faites dans un jardin ; ces fouilles ont amené la découverte de pièces de monnaie et de papiers de valeur pour une somme de 7000 fr.

Thurgovie

Les fouilles pratiquées dans les stations lacustres, récemment découvertes au bord du lac de Constance, ont été couronnées de succès. A Steckborn et à Robenhausen on a trouvé des objets fort rares. Près d'Arbon, on a mis au jour les restes d'une construction romaine, une sorte de tour d'observation. Le chemin pavé conduisant à cette tour est de 30 à 75 centimètres au-dessous du niveau de l'eau. Des débris de poteries et des ossements de porcs, de bœufs, de chèvres prouvent que cette station était habitée. Enfin, certains indices permettent de supposer que la *tour romaine* était construite sur l'emplacement d'une station lacustre. A Ermatingen, enfin, on a trouvé de nombreux objets remontant à l'époque du bronze, des fers de lance, des haches, des épingles à cheveux et des représentations en terre cuite de la divinité que les savants croient avoir été les *dieux lares des habitants de notre* pays.

Vaud

Lundi au train 9 h. 40 m. du soir, l'aiguilleur de la gare de Cully a été tamponné à son aiguille et transporté par le choc à 15 pas de la dite à travers la voie ; il a été tué raide par le train, qui lui a fracturé la tête (le cerveau sortait), coupé un bras (le droit), et fracturé les deux pieds. La mort a dû être instantanée.

Il est à supposer que l'aiguilleur se trouvait dans sa guérite, en face de l'aiguille, du côté opposé à celle-ci et qu'il n'aura, entendu le train qu'au moment où il arrivait là et qu'il aura voulu traverser la voie pour arriver à son aiguille.

Le défunt laisse une veuve et des enfants, dont un âgé de 3 jours. On se demande pourquoi la guérite du garde-voie n'est pas placée du même côté que l'aiguille.

Genève

La faculté de médecine fondée en 1876 a *été très fréquentée par les étudiants* de la Suisse romande. Depuis 1878, le Valais a envoyé 4 étudiants ; en 6 ans Neuchâtel et Fribourg en ont envoyé l'un 12 et l'autre 11 ; le canton de Vaud a fourni un contingent beaucoup plus fort :

En 1876 77, 17 étudiants ou assistants ; 1877-78, 13 ; 1878 79, 6 ; 1879 80, 10 ; 1880 81, 10.

Naturellement ces chiffres sont établis, en ne comptant qu'une seule fois les étudiants nombreux qui restent à Genève pendant plusieurs semestres, et dont le nom reparaît d'année en année dans les listes que publie l'Université.

NOUVELLES DE L'ETRANGER

Lettres de Paris

(*Correspondance particulière de la* Liberté.)

Paris, 28 mars.

Les républicains s'alarment des succès électoraux que les royalistes viennent de remporter. Hier, deux candidats nettement légitimistes, MM. Preyre et Lefebre du Prex, triomphaient dans le Gard et dans le Pas-de-Calais, de la coalition républico-radicale. Aujourd'hui, le collège sénatorial du Tarn-et-Garonne élit un royaliste, M. Delbreil ; deux conseillers généraux, MM. Halgan et Cazenove de Pradines, notre ancien et vaillant député, étaient en même temps acclamés par leurs concitoyens. Les opportunistes prétendent que les dissentiments qui règnent au sein de la majorité parlementaire ont leur contre-coup dans la démocratie ; de là, rivalités et divisions intestines, favorisant les succès des légitimistes. Ce manque de discipline, cette désunion dans les rangs d'un parti dont les factions ont toujours été ardentes à s'entredéchirer, inquiète les organes ministériels.

« Il faut espérer, écrit le *Journal des Débats*, que l'union et la discipline sont nécessaires quand on a la majorité et qu'on est au pouvoir, autant sinon plus qu'au temps où l'on était dans l'opposition. La discipline, qui pendant dix ans, n'a cessé d'être en grand honneur dans les rangs des républicains, leur a assuré la victoire sur leurs adversaires qu'affaiblissait une persistante défiance. Qu'ils prennent garde d'oublier le principe auquel ils ont pour une si grande part, dû leurs succès. Ni dans le pays ni dans le Parlement, la minorité réactionnaire n'est à redouter ; cependant il ne faudrait pas que des élections comme celle d'hier se multipliassent, car on finirait par ne plus comprendre comment-il se fait que, le nombre des républicains allant sans cesse en augmentant, les réactionnaires n'en gagnent pas moins des sièges au Sénat et à la Chambre des députés. »

Ces craintes, ces déclarations de nos adversaires politiques doivent encourager nos amis, stimuler leur zèle dans chaque circonscription électorale. Car il est certain que la majorité républicaine est en proie, dans le gouvernement, dans les Chambres, dans le pays, à des rivalités jalouses, à des rancunes profondes, à des haines d'une intensité croissante. Tôt ou tard, ces germes dissolvants produiront entre les factions des Girondins, des opportunistes, des jacobins et des intransigeants d'éclatantes ruptures.

On est unanime — nous faisons, bien entendu, exception absolue pour la presse radicale — on est unanime à constater que Mgr Freppel a soutenu la délicate et difficile tâche qu'il avait courageusement assumée, avec autant d'éloquence que d'esprit politique. La situation du ministère était plus que désagréable. Mgr l'évêque d'Angers a *tenu tête aux vociférations, aux interruptions* passionnées, aux grossiers ricanements de cette poignée de sous-vétérinaires qui siègent sur les bancs à la gauche ; il a victorieusement réfuté les étranges prétentions de M. Brisson qui, est intervenu avec son autorité de président pour exposer la doctrine de sectaire qu'il professe.

Il est regrettable que de nombreuses absences aient réduit à 73 voix le chiffre des opposants ministériels ; mais l'éloquent évêque d'Angers a droit aux chaleureuses et respectueuses félicitations de tous les catholiques, de tous ceux qui ont à cœur la liberté et les droits les plus sacrés !

Le citoyen Gambetta assistait hier à la séance, et tout le monde remarquait sa satisfaction affectée de la tournure que prenaient les débats. Après le vote, passant dans la salle des Pas-Perdus, il a, à plusieurs reprises, déclaré à haute voix que « l'évêque avait été très bon ». Le modeste sur leur chef, les opportunistes manifestaient la satisfaction la plus vive. En revanche, les ministériels étaient furieux et ne s'en cachaient pas.

P.-S. — Grande nouvelle ! On lit dans le *Voltaire* :

Loin de songer à entreprendre une campagne en province, M. Gambetta a le projet de s'éloigner pour quelque temps de la politique et de faire, dans ce but, un voyage à l'étranger, probablement en Angleterre.

Lettre de Rome

(*Correspondance particulière de la* Liberté.)

Rome, 26 mars.

Un grand nombre de gazettes libérales, telles que le *Piccolo* de Naples, et à Rome, l'*Opinione*, le *Popolo romano*, la *Rassegna*, se faisant l'écho d'un mot d'ordre venu de haut lieu, soutiennent avec la *Neue Freie Presse*, de Vienne, qu' « après tout l'importance de la visite est dans le fait en lui-même et non dans le choix de la ville où elle aura lieu. » Cette résignation tient à l'ensemble de la politique étrangère de l'Italie qui s'oriente maintenant du côté de Vienne et de Berlin.

A l'occasion du récent anniversaire de l'empereur Guillaume, la *Riforma* a publié un article très remarqué où il est dit : « A travers les oscillations et les incertitudes de la politique, une persuasion est entrée maintenant dans l'esprit de tous les Italiens, savoir que l'Italie et l'Allemagne doivent être amies ; qu'une telle amitié fait désormais partie de la destinée politique des peuples européens, comme étant la conséquence naturelle des événements accomplis aussi bien que de ceux à accomplir, et qu'elle existerait même sans la bonne disposition réciproque. Du reste, comme cette bonne disposition existe et surabonde, l'amitié italo-germanique est pour nous tous un article de foi. »

La même thèse a été soutenue par le député Marselli dans la plus importante des revues libérales d'Italie : *La Nuova Antologia*. Il y est dit en substance qu'il faut assurer au plus tôt et à tout prix la pleine réorganisation de l'armée italienne et se rapprocher en même temps des puissances qui représentent en Europe le principe monarchique et qui sont des éléments d'ordre et de paix. Le *Popolo romano* lui-même, qui, *tant qu'il* passait pour être l'organe personnel de M. Depretis, inclinait à un rapprochement vis-à-vis de la France, adhère maintenant « en thèse générale » aux deux points essentiels de l'article de la *Nuova Antologia*.

A propos des sentiments qui prévalent parmi les révolutionnaires italiens à l'endroit de la France, il est à remarquer que le journal prussophile la *Libertà* et plusieurs autres avec lui ont vivement blâmé le ministère Depretis pour avoir conseillé au roi Humbert d'accorder une distinction honorifique à l'ancien ambassadeur de France près le Quirinal, M. le marquis de Noailles, venu dernièrement ici pour présenter ses lettres de rappel. Il est à remarquer aussi qu'avant-hier, pendant que ce diplomate allait quitter Rome et qu'il était salué à la gare par ses collègues du Corps diplomatique, le personnel des hauts fonctionnaires italiens a brillé par l'absence la plus complète.

A la Chambre, les faits de Salindres et, en général, la situation des Italiens en France *et à Tunis ont été l'objet d'une interpellation* de la part du député Massari qui, de francophile qu'il était, est devenu le plus acharné des francophobes.

FRANCE

Le *Journal de l'Ain* publie la lettre suivante, qui a été adressée au préfet de l'Ain par le R. P. abbé de la Trappe de Notre-Dame des Dombes :

« Monsieur le préfet,

« Vous nous avez annoncé, pour demain 23 mars, une deuxième expulsion de la maison, où nous avons dû, sous les ordres de notre Supérieur général, réunir ceux de nos religieux qui n'avaient pas encore pris le chemin de l'exil, pour nous y livrer, comme autrefois, à la prière et aux travaux de l'agriculture.

« Vous ne sauriez tolérer, dites-vous, que nous y soyons plus de dix-neuf.

« Je commence par *maintenir mon droit* formellement, monsieur le préfet, droit naturel et même légal, que le gouvernement reconnaît implicitement, l'orsqu'il dérobe la connaissance de notre cause aux tribunaux, interprètes naturels des lois.

« Mais afin d'éviter les censures de l'Eglise à ceux que vous employeriez à cette triste besogne et leur épargner l'ennui d'actes qui répugnent à un certain nombre d'entre eux, *j'ai l'honneur, monsieur le* préfet, de vous annoncer que, dès demain matin avant neuf heures, je considérerai comme moralement accompli l'acte de violence que je n'ai pas le moyen ni la volonté de repousser.

« Vous n'aurez *donc qu'à envoyer* M. le sous-préfet de Trévoux pour vous assurer que nous ne sommes plus que dix-neuf religieux réunis dans le monastère de la Trappe des Dombes.

« Réclamer est chose inutile; résister, nous n'y songeons pas; il faut céder, nous cédons ; mais mon devoir est de protester, je proteste.

« Veuillez agréer, monsieur le préfet, l'expression de mon respect.

F. M. Benoît,
Abbé de Notre-Dame de Dombes.
Notre-Dame des Dombes, 22 mars 1882. »

ROME

La police vient de mettre la main sur le fondateur et le chef d'une association de voleurs d'antiquités, un certain Dalboni, *antiquario.*

Dans ces derniers temps, on a signalé une quantité de vols d'antiquités à Rome, dans les musées publics et privés et jusque dans les catacombes. Le jeudi-gras, par exemple, un devant de sarcophage représentant des scènes pastorales, ainsi que deux têtes de statues, d'une rare beauté, disparurent de la basilique catacombale des SS. Nérée et Achillée. Quelques jours après on ne retrouvait plus, dans la catacombe de Saint-Prétextat, deux colonnes de porphyre, les *seuls qu'on ait découvertes* dans l'immensité des catacombes romaines. Ici encore un beau fragment de sarcophage manquait. On avait même essayé d'emporter l'inscription placée par saint Janvier, fils aînée de sainte Félicité, mais elle s'était brisée en menus morceaux. La nuit du 10 au 11 mars courant, des voleurs, les mêmes ou de la même bande, forcèrent une fenêtre du musée Borghese (celui de la villa) et s'emparèrent de deux statuettes d'une valeur totale de 60,000 fr. l'une en bronze, représentant l'empereur Géta, l'autre, *en marbre*, d'Esculape.

Ces antiquités et une foule d'autres ont été retrouvées dans la cave d'une vigne que Dalboni possède sur la Voie Salara. Alléché par l'espoir d'une bonne affaire, il avait conduit à sa cachette deux *forestieri* au type et à l'accent anglais, qui n'étaient autres que deux limiers de la police.

Dalboni et plusieurs individus de sa bande sont en prison.

CANTON DE FRIBOURG

ELECTIONS COMMUNALES
de la ville de Fribourg

ASSEMBLÉE POPULAIRE
DES ÉLECTEURS CONSERVATEURS

à la Salle de l'Ecole des filles

Vendredi 31 mars, à 8 heures du soir

Pour le Comité conservateur,
Jos. Vonderweid, *président*

Le procès de M. l'abbé Wittmann et du *Journal de Fribourg.*

(Suite.)

A L'AUDIENCE

LES TÉMOINS

L'audience du matin, avait laissé le public sous cette impression que M. Repond *et son client* n'étaient pas sûrs du gain de la cause. Evidemment ils durent chercher à se donner bonne contenance. C'est ce qui explique apparemment l'entrée de M. Repond, qui arrive avec deux immenses volumes sous le bras. Sont-ce les œuvres de saint Chrysostome, ou quelque interminable dictionnaire ? Nous le verrons. En *tous cas*, M. Wittmann, *gare à vous !* Ces volumes sans doute vont servir à vous confondre, à moins qu'ils ne doivent vous être jetés à la tête pour vous accabler, moyen radical pour l'accusé de se débarasser du plaignant. Heureusement vous avez les mains vides.

L'audience s'ouvre par deux questions impertinentes, faites par M. Repond à M. Wittmann d'un ton souverainement méprisant, au sujet de l'interdiction que lui aurait*e faite M. le curé de prêcher* à Saint-Nicolas et de faire le catéchisme. Evidemment M. Repond outrepassait son *droit, et M. le président du tribunal* aurait pu lui interdire de le faire. En tous cas, il est visible que ces questions mettent M. Wittmann mal à l'aise ; celui-ci craint qu'elles ne soient le prélude de la mise en scène, contre lui, de vénérés ecclésiastiques que l'article incriminé cherche à compromettre. Heureusement, on n'est pas allé plus loin dans cette voie.

Après cet incident, la parole est donnée à M. l'avocat Wuilleret. Nous ne pouvons malheureusement qu'esquisser à grands traits cette belle et péremptoire plaidoierie. L'éloquent avocat rappelle l'origine du procès, et montre le *Journal de Fribourg* aggravant par de nouvelles attaques son premier *article. Il explique qu'un* prêtre a besoin, plus que tout autre, pour son ministère, d'une réputation sans tache. Or l'article incriminé fait de M. Wittmann un *réfugié*, il le présente comme manquant de sobriété, et ainsi il a pour résultat évident de ruiner la considération de M. Wittmann et de rendre impossible son ministère. Il tend à l'assimiler à ces prêtres schismatiques réfugiés à Genève ou dans le Jura : n'est-ce pas là une assimilation blessante ? une calomnie grave ? Alors M. Wuilleret après avoir lu l'article, et en avoir montré la malice calculée, passe aux moyens dont on s'est servi pour soutenir les faits qu'il avance.

« On a, dit-il, produit des pièces, amené des témoins. Qu'en est-il résulté ? Une preuve, même la plus petite ? Nullement. Les pièces ont été obtenues après coup. On a calomnié, et devant la menace, on s'est mis en quête de documents. Eh ! bien, après avoir écrit de différents côtés qu'a-t-on apporté ? *Rien.* Il s'agissait de prouver que M. Wittmann *était* en guerre ouverte avec *son évêque, à la veille d'être* chassé de son diocèse. Que disent les pièces produites ? Elles n'en parlent pas. Elles nous apprennent que M. Wittmann *était détesté* par un maire radical, qu'il a été calomnié par des radicaux, et voilà tout ! Car enfin, qui ne sait qu'à ce moment la France a un gouvernement hostile à la religion, et des fonctionnaires à l'image du gouvernement ? Comment ceux qui ont dit : *le cléricalisme voilà l'ennemi*, auraient-ils pu prendre sur eux de ne pas *incriminer un prêtre ?* Ce motif suffirait pour annuler la valeur de ces pièces.

« Eh ! bien, nous n'avons pas eu besoin d'invoquer cette cause de nullité. Les faits articulés dans ces pièces, M. Wittmann y a répondu. » M. Wuilleret reprend alors, en les élargissant, toutes les réponses du plaignant, et prouve qu'il n'a pu être contraint à se réfugier en Suisse, soit à cause d'un procès-verbal, abandonné par ceux même qui l'avaient dressé, à la suite d'une enquête qui les incriminait, et dont la date est antérieure de plus d'une année au départ de M. Wittmann ; soit pour le procès Jacquot, où il a été victime de son devoir ; reste la lutte contre l'*évêque, mais elle* n'a pour se soutenir qu'un témoin qui, après avoir déclaré que M. Wittmann était respecté dans son diocèse, nous a dit qu'il *avait pensé que peut-être* M. Wittmann avait accepté de venir à Fribourg à cause de la franchise avec laquelle il avait manifesté son antipathie contre M. le curé d'Arbois, quand il est devenu candidat au *siège* de Saint-Claude. Mais il s'agissait de savoir si M. Wittmann avait fait la guerre à son évêque, et non pas de savoir s'il en eut préféré un autre !

Reste le manque de sobriété. Eh ! bien, le témoin produit n'a pu soutenir avoir vu M. Wittmann sortir du Cercle à une heure ou deux du matin, il a varié entre minuit et onze heures un quart, et cela c'était le jour du banquet annuel, et il n'a pas osé dire que M. Wittmann marquât la moindre indice *d'un manque de sobriété. Du reste,* les témoins n'eussent pas manqué, si l'avocat lui-même n'avait déclaré que la sobriété de M. Wittmann *ne pouvait* être attaquée.

« Eh ! bien, dit M. Wuilleret, voilà tout, et je pourrais m'en tenir là, vous n'avez rien prouvé des faits que vous avanciez, et par conséquent *vous avez calomnié !* Mais puisque vous avez produit vos pièces, nous allons produire les nôtres, et quand nous les aurons lues, nous verrons ce qu'il vous restera d'audace pour soutenir vos calomnies. Je les lis dans l'ordre que nécessite la réfution de votre article.

« 1° Vous avez dit que M. Wittmann quand il rencontra M. Schorderet était en lutte avec son évêque. C'est un mensonge. Alors M. Wittmann était le représentant de son évêque au Congrès catholique de Lille (1879) et il y présenta un rapport qui fut imprimé par ordre de l'évêque de Saint-Claude. Le voilà. Ce même évêque a donné à M. Wittmann, lors de sa venue à Fribourg, la lettre de recommandation suivante :

« *Poligny, Jura, diocèse de Saint-Claude, le 1er juin 1880.*

« Monseigneur,

« Permettez-moi d'appeler votre bienveillante attention sur M. l'abbé Wittmann, prêtre de mon *ancien diocèse, qui, à mon* grand regret, quitte ce cher diocèse, où par sa piété, son zèle, sa science déjà remarquable, et *la facilité de sa parole, il* faisait beaucoup de bien.....

« Je crois, Monseigneur, que vous aurez lieu de vous féliciter de sa nouvelle vocation. En quittant l'administration de mon diocèse, je me fais le doux devoir de lui donner auprès de votre Grandeur, ce dernier témoignage, bien mérité, de la satisfaction qu'il m'a constamment procurée.

« Veuillez, etc.

Louis-Anne,
ancien Evêque deSaint-Claude. »

Un témoin a parlé de l'opposition que M. Wittmann aurait faite, au nouvel évêque et de la situation difficile qu'il pensait devoir lui être faite. *Vous allez en juger.*

Cet évêque écrit d'Arbois, le 3 juin 1880, à M. Wittmann :

« Monsieur le Curé,

« A mon regret je consens à vous laisser répondre à l'appel du Saint-Esprit. Mon conseil partage mon regret et vous rend le témoignage dû à un prêtre instruit, zélé, et ferme dans la vertu.

« Si pour une raison quelconque vous *ne pouviez rester* à Fribourg, mon diocèse vous sera toujours ouvert.

César-Joseph,
Evêque de Saint-Claude. »

Le lendemain le même évêque envoie une autre lettre à M. Wittmann. La voici :

« *Saint-Claude, 4 juin.*

« Monsieur le Curé,

« Conformément au désir que vous m'avez exprimé, je vous autorise à entrer dans l'OEuvre de St-Paul du diocèse de Fribourg. *Votre départ dans un moment* ou *nous manquons* de prêtres, me coûte beaucoup, mais je ne puis m'opposer aux desseins de Dieu sur vous.

« *Mes* vœux et mes bénédictions vous accompagneront dans votre nouveau ministère., » etc.

A cette lettre était jointe la recommandation suivante pour Mgr Cosandey.

« Monseigneur,

« J'ai l'honneur d'attester à votre Grandeur *que* l'abbé Wittmann *est un* prêtre instruit, zélé, pieux et d'une conduite digne d'éloges. En permettant à cet ecclésiastique de quitter mon diocèse, *je fais un sacrifice réel.*

« Daignez, etc.

César-Joseph,
Evêque de Saint-Claude. »

Evidemment M. Wittmann était mal avec son évêque n'est-ce pas ? Achevons la dé*monstration par la pièce suivante :*

« *Evêché de St-Claude, le 14 février 1882.*

« Monseigneur l'Evêque de Saint-Claude doit à la vérité d'attester

« 1° Que M. l'abbé Wittmann, pendant les quelques années qu'il a exercé le saint ministère dans le diocèse, n'a pas été en lutte avec l'administration actuelle non plus *qu'avec l'administration* précédente.

« 2° Que M. l'abbé Wittmann est un prêtre irréprochable, qu'il a fait le bien dans la paroisse dont il a eu la direction, » etc., etc.

Mais on a fourni contre M. Wittmann des pièces de l'administration civile : Le commissaire de police de Poligny l'accuse d'avoir, en chaire, nommé des personnes. Ce commissaire est venu après le départ de M. Wittmann de Poligny ; voici le témoignage d'un magistrat qui ne sera pas infirmé :

« *Poligny, le 3 mars 1882.*

« Je soussigné Charles Baille, juge de paix du canton de Poligny de 1870 à 1879, *certifie que M. l'abbé Wittmann, non seulement n'a été l'objet d'*aucune plainte pendant qu'il a exercé les *fonctions de vicaire* à Poligny, mais qu'il ne s'y est fait remarquer que par son zèle et son dévouement, et ne s'est jamais permis en chaire le moindre écart.

(Signé) Baille. »

Après le juge de paix, c'est le tour de M. le curé de Poligny, dont M. Wittmann était le vicaire, il atteste *son zèle, sa piété, ses succès*, et ajoute : « J'ai été *satisfait* de « toutes les prédications qu'il a faites dans « mon église paroissiale et je ne l'ai jamais « entendu nommer quelqu'un en chaire, ni « s'y permettre des allusions blessantes. »

Il est vrai, ajoute M. Wuilleret, que le commissaire fait un crime à M. Wittmann d'avoir signé : Capitaine de francs-tireurs. Mais *quel crime* est-ce là ? Eh ! bien oui, M. Wittmann au moment de la guerre, avec l'autorisation de son évêque, s'est engagé pour sa patrie, et il a été nommé capitaine d'une compagnie de francs-tireurs. Cela prouve son courage, et il n'y a personne qui puisse en rire.

Le commissaire revient encore sur le procès Jaquot. Eh ! bien, voici une pièce qui montre ce qu'il en faut penser.

« *Evêché de St-Claude, le 28 février 1882.*

« Monseigneur l'évêque de Saint-Claude atteste que c'est avec son consentement que M. l'abbé Wittmann a refusé la sépulture ecclésiastique au sieur Monnot et que la fille Jacquot n'avait pas le droit de s'en plaindre.

« Pour Monseigneur l'Evêque empêché,
Le vicaire général délégué :
Serrurot. »

Vient ensuite la lettre du maire. Ce maire déclare avoir refusé à M. Wittmann un certificat. Eh ! bien le voilà. Le maire ajoute que M. Wittmann n'était pas aimé de ses paroissiens. Ecoutez les certificats suivants :

« Nous soussignés, Chastel Philibert, conseiller municipal de Chemenot, paroisse de Champ-Rougier, président du conseil de la Fabrique, maire à l'époque où M. Wittmann était curé à Champ-Rougier ;

« Et Menot, Antoine, du même lieu, conseiller municipal et conseiller de la Fabrique de Champrougier ;

« Attestons que M. Wittmann, ancien curé de Champ-Rougier, pendant son séjour dans cette paroisse, a joui de l'estime et affection du plus grand nombre de ses paroissiens. Nous affirmons qu'il a fait tous *les sacrifices possibles pour embellir et* orner notre église, enfin, c'était un bon prêtre, très dévoué dans son ministère.

« Nous déclarons la présente attestation sincère et véritable.

« Chemenot, ce 3 mars 1882.

(Signé) Chastel. — Menot. »

Voici maintenant l'attestation du doyen de Poligny :

« J'atteste en ma qualité de curé du canton de Poligny, que M. l'abbé Wittmann a été pendant plusieurs années desservant de la paroisse de Champ-Rougier, canton de Poligny, qu'il a rempli son ministère avec beaucoup de zèle et de dévouement, qu'il y a été bien aimé des personnes chrétiennes de la paroisse et n'a *jamais donné* prise à aucun reproche.

« Poligny, le 1er mars 1882.

« Le curé de Poligny,
Bonnefoy, *chan. hon.* »

M. Wuilleret a prouvé nettement et clairement, que si M. Wittmann est venu à Fribourg, ce n'est point en refugié, ce n'est point pour avoir été en lutte avec son évêque, ni pour aucun autre *motif que* le dévouement à la cause de l'Eglise. M. Wuilleret ajouta quelques mots encore, mais l'effet de ces pièces était visible ; évidemment, les radicaux présents dans l'assemblée et *les publicards comprenaient qu'ils* s'étaient trompés et que M. Wittmann échapperait certainement à leurs intrigues.

Mercredi après midi, un nombreux cortège a accompagné le char funèbre qui devait transporter à Riaz la dépouille mortelle de M. Charles. Les funérailles ont lieu aujourd'hui jeudi dans la commune d'origine de l'illustre défunt.

M. Léon Buclin, de Semsales, licencié en droit à Fribourg, vient d'être nommé greffier du Tribunal cantonal. Nous félicitons le nouveau greffier et le Tribunal cantonal de cette nomination.

CHRONIQUE & FAITS DIVERS

Un terrible accident a eu lieu lundi soir pendant une représentation dans un des Cirques de Dublin, où le gymnasiarque Artois, le « prodige volant », devait exécuter ses plus périlleux sauts de trapèze. Aucun filet n'était tendu dans la salle et, depuis une demi heure, l'homme exécutait avec une

hardiesse qui faisait frissonner le public, ses vols d'un trapèze à l'autre sans qu'il semblât se fatiguer.

Son dernier tour consistait à s'élancer d'un trapèze mobile, et après avoir traversé au vol l'immense ciel du Cirque, sur un trapèze au repos, pour s'y accrocher par les *pieds. Le tour réussit, mais* malheureusement les pieds glissèrent deux secondes après, et le gymnasiarque tomba en tournant sur lui-même. Le bruit de sa chute fut entendu dans toute la salle malgré le cri anxieux qui partit e nmême temps de toutes les poitrines. *Le gymnasiarque avait* le crâne fendu. Il mourut, sans reprendre connaissance, dix minutes plus tard.

—

Un nouveau prophète. — *Complot musulman à Aïdin.* Nous extrayons d'une correspondance adressée de Smyrne au *Journal de Genève* les détails suivants sur des événements graves qui viennent de se passer à Aïdin, grande ville qui donne son nom à une province et est reliée à Smyrne par un chemin de fer :

« Un certain Hassan Dédé (Hassan le Saint) derviche Mevlevis de renom, originaire de Baïnder, est arrivé ici il y a un mois environ et se faisait passer pour le précurseur du Messie de l'Islam dont l'avènement, selon lui était fixé au 9 mars. Hassan Dédé affirmait que la venue du Messie serait précédée de tremblements de terre, d'inondations, d'incendies, parce que les fidèles musulmans laissaient souiller le sol de *l'Isman par des ghiaours.*

Le seul moyen de prévenir ces terribles catastrophes était de se débarrasser de tous les chrétiens et des mesures immédiates devaient être prises en conséquence. Accueilli à bras ouverts par ses nombreux frères, Mevlevis et leur chef tout-puissant, Hassan-Dédé était parvenu à se faire de nombreux partisans. Les affaires en étaient là lorsque le gouverneur songea à arrêter ce scandale, et ordonna l'incarcération du vénérable derviche. Une perquisition minutieuse amena la découverte de papiers on ne peut plus compromettants pour les deux personnages, ainsi que des armes de précision et des munitions. De l'examen de ces papiers il résultait que quelques centaines de fanatiques ayant à leur tête Hassan-Dédé, porteur du drapeau sacré, se seraient rendus au conak pour arrêter le gouverneur et désarmer les gendarmes, après quoi il auraient probablement nettoyé des ghiaours la terre sainte de l'Islam. *Vingt autres arrestations* ont suivi celle de Hassan-Dédé. Le chef des derviches Mevlevis ne pouvant être emprisonné à cause du rang élevé qu'il occupe dans la hiérarchie religieuse, est gardé à vue dans son téké.

Sur *un ordre du vali de la province,* Hassan-Dédé a été amené à Smyrne sous escorte et incarcéré.

Son drapeau sacré est en soie couleur verte, et il est surmonté d'une main en argent au lieu d'un croissant.

Je ne crois pas inutile d'ajouter que les derviches Mevlevis qui ont joué dans les premiers temps de l'hégire un rôle considérable croient fermement qu'un iman caché envoyé d'Allah doit *venir sur* cette terre pour régénérer ses habitants et faire ressortir la supériorité de l'élément islamique. De là le Messie annoncé par Hassan-Dédé. Quant aux prophéties de Hassan-Dédé, elles se réalisent en partie, mais avec cette *différence qu'au lieu d'être l'œuvre de la colère* divine, elles sont dues au mauvais vouloir, à la cupidité et à l'incapacité de l'administration la plus corrompue qui existe sur la surface de la terre. »

M. Soussens Rédacteur.

Bon marché BELLE OCCASION Grand choix

JOSEPH LATELTIN-ANTHONIOZ, A FRIBOURG

NOUVEAUTÉS D'ÉTÉ

Pour dames

Fantaisies nouveautés, demi-laine et pure laine, larg. 55|65, le mètre fr. 2, 1, 70, 1, 0.90, 0,70, 0,65 et 0,50.

Fantaisies, larg. 105|120 le mètre fr. 1,50, 1,40, et 0,95.

Robes, beige, cachemire, granité uni et carreaux, pure laine, larg. 105|120, le mètre fr. 3,70, 3,50, 3,20, 3, 2,80. 2,50, 2,10, 1,80 et 1,60.

Jupons confectionnés de fr. 20 à 3,20.

Pour messieurs

Choix immense draperie française, anglaise et belge, depuis l'ordinaire jusqu'à l'article le plus fin, larg. 125|150, le mètre fr. 19, 17, 15, 13, 12, 9, 8, 7, 5,20 et 4,80

Vêtements confectionnés sur demande.

Chemises blanches et couleurs sur mesure.

Cravattes, camisoles en flanelle et de santé.

Assortiment complet

de Blancs et de Noirs

Toiles fil, larg. 180|210, le m. de fr. 6,30 à 2,20.
Toiles fil, larg. 80, le m. fr. 4,40 à 1,25.
Toiles coton, larg. 180, le m. fr. 2,20 à 1,10.
Toiles coton, larg. 60|80, le m. fr. 1,30 à 80.
Linges damassés, piqués, flanelles.

Mérinos et cachemires.
Schoodas, crêpeline.
Kaschmyr indou.
Châles noirs depuis fr. 10.
Articles deuil et demi-deuil.

Tapis pour églises, salons et corridors

Tapis de tables et de lits

Rideaux gaze, mousseline, tulle les petits, depuis le m. 30 les grands, depuis le m. 1 fr. 80.

Cretonne pour meubles et rideaux, dessins nouveaux.
Damas, reps, juste.

Toutes ces marchandises se recommandent par leur qualité, leur fraicheur, leur bon goût, et surtout par leur réel bon marché.

Vu l'immense quantité de marchandises en *magasin* et *insuffisance de place*, tous les articles, particulièrement ceux de la dernière saison, sont cédés à des prix excessivement réduits et avantageux.

Echantillons franco. Au comptant escompte 5 0|0. (168)

EN VENTE A L'IMPRIMERIE CATHOLIQUE

OFFICIUM MAJORIS HEBDOMADÆ

A DOMINICA IN PALMIS USQUE AD SABBATUM IN ALBIS

JUXTA ORDINEM

BREVIARII ET MISSALIS ROMANI

CUM CANTU

PRO DOMINICA PALMORUM, TRIDUO SACRO ET PASCHATE

QUEM CURAVIT S. RITUUM CONGREG.

EDITIO STEREOTYPA

1 vol. in-8°, reliure chagrin, dos en peau, prix 3 fr. 50.

BRASSERIE DE FRIBOURG

P. BLANCPAIN

Mise en perce des bières de garde (LAGER-BIER) H 213 F
Excellente bière d'exportation en caisses de 25 et de 50 bouteilles. (178)

Attention

On offre à louer

le jardin situé aux Grandes Rames appartenant à la maison du café de l'Hôtel-de-Ville. S'adresser à M. **Ed. Techtermann,** agent d'affaires, 239, rue de Romont.

Défense la plus formelle à tous voisins ou à toutes personnes quelconque de s'introduire dans le dit jardin, le propriétaire se réservant de porter plainte contre tous contrevenants. H 212 F (177)

MORUE

Au magasin GUIDI, née Perrier, près de St-Nicolas, on trouvera de la morue dessalée. (182)

CHEMIN DE LA CROIX

de J. du Seigneur, béni et approuvé par S. S. le Pape Pie IX, S Em. le cardinal Wiseman et S. G. l'évêque d'Arras.

Un prospectus détaillé, *orné d'une très belle photographie,* est envoyé franco. S'adresser à l'éditeur, **Putois-Cretté,** rue de Rennes, 90, **Paris.** (H 18844 X) (246)

M. BUGNON chirurgien-dentiste à Fribourg, sera à Bulle *Hôtel du Cheval Blanc* jeudi 6 avril ainsi que tous les 1ers jeudis du mois. (181

LA

FÉDÉRATION

Compagnie d'assurance sur la vie

A LUCERNE

Assurances pour la vie entière.
Assurances temporaires.
Assurances de survie.
Assurances mixtes.
Assurances à terme fixe.
Rentes viagères.
Caisse ecclésiastique.

Pour le canton de Fribourg les affaires sont traitées par l'agent cantonal **M. Pie Philipona,** n° 13, Grand' rue, **Fribourg.** (84)

A VENDRE

Une maison située dans un des meilleurs quartiers de la ville, possédant deux appartements, boulangerie et magasin.

S'adresser pour tous renseignements à Mr. **Ed. Techtermann,** agent d'affaires à **Fribourg.** (155) H 178 E.

OFFICES

DE LA QUINZAINE DE PAQUES

à l'usage de Rome,

entièrement refondus d'après les éditions les plus récentes du bréviaire et du missel romains, augmentés de l'exercice du chemin de la croix, des prières du matin et du soir, de la sainte messe, des vêpres, des complies et de différentes prières.

1 vol. in-18, rel. chamois, tranche marbrée. Prix 3 fr. 25.

En vente à l'*Imprimerie catholique.*

En vente à l'Imprimerie catholique

Viennent de paraître

MEDITATIONS

SUR LA

PASSION DE N.-S. JESUS-CHRIST

pour le saint temps du Carême

par Mme EGÉE

Prix : 50 centimes.

En vente à l'Imprimerie catholique.

HORLOGE DE LA PASSION

OU

RÉFLEXIONS ET AFFECTIONS

SUR LES

SOUFFRANCES DE J.-C.

PAR SAINT ALPHONSE DE LIGUORI

TRADUIT DE L'ITALIEN PAR MGR GAUME protonotaire apostolique.

Prix 1 fr. 30.

De la manière de méditer

Par le R. P. Roothaan, général de la Compagnie de Jésus. Traduction du latin. Prix 1 franc.

En vente à l'*Imprimerie catholique.*

BOURSE DE GENEVE DU 29 MARS

FONDS D'ETATS	COMPTANT	TERME	DEMANDE	OFFRE
3 0/0 Genevois	84 1/4	—	84 1/4	84 1/2
4 1/2 Fédéral 1879	—	—	—	—
4 0/0 » 1880	100 1/2	—	—	100 3/4
6 0/0 Italien	89 50	—	89 40	89 60
5 0/0 Valais	—	—	1020	—
OBLIGATIONS				
Ouest-Suisse	462 1/2	—	—	—
Suisse-Occidentale 1873-76	—	—	—	—
» 1878-79	442 1/2	—	441	442 1/2
3 0/0 Jougne à Eclépens	—	—	350	—
Franco-Suisse	367 1/2	—	360	370
4 0/0 Central-Suisse	—	—	—	460
4 1/2 0/0 Central Nort-Est	—	—	—	1035
5 0/0 Jura-Berne	—	—	—	—
Lombardes anciennes	280	—	280	282
» nouvelles	—	—	—	—
Autrichiennes nouvelles	271 1/2	—	271 1/2	272 1/2
Méridionales	527	—	526	527 1/2
Bons méridionaux	—	—	—	—
Nord-Espagne	—	—	—	—
Crédit foncier russe 5 0/0	—	—	—	—
Société générale des chemins de fer	—	—	—	—

ACTION	COMPTANT	TERME	DEMANDE	OFFRE
Suisse-Occidentale	150	—	150	151
privilégiées	—	—	522	525
Central-Suisse	533	—	532	535
Nord-Est Suisse	312	—	312	315
» privilégiées	540	—	535	540
Union Suisse	217	—	216	217
Saint-Gothard	—	—	—	445
Union privilégiées	—	—	415	420
Comptoir d'escompte	—	—	—	510
Banque du commerce	—	—	—	1309
» de Genève	—	—	—	—
» Fédérale	—	—	420	425
Société suisse des chemins de fer	710	—	707	712
Banque des chemins de fer	—	—	6910	6915
» de Paris et Pays-Bas	1170	—	1170	1175
Crédit Lionnais	767	—	762	765
Association financière genevoise	—	—	885	910
Omnium genevois	—	—	—	—
Basler Bankverein	—	—	865	880
Industrie genevoise du gaz	795	—	795	800
» belge du gaz	—	—	—	590
Gaz de Genève	625	—	620	625
» Marseille	—	—	730	735
Appareillage, Gaz et Eeau	—	—	—	—
Tabacs italiens	—	—	—	—

BOURSE DE PARIS

28 Mars	AU COMPTANT	29 Mars
101 31	Consolidés	101 25
83 10	3 0/0 Français	83 20
117 05	5 0/0 id.	117 25
— —	Or, à New-York	— —
129 50	Argent à Londres	129 50
	A TERME	
83 10	3 0/0 Français	83 20
117 05	5 0/0 id.	117 25
89 90	5 0/0 Italien	89 90
101 31	3 0/0 Anglais	101 25
12 47	5 0/0 Turc	12 25
— —	5 0/0 Russe 1877	— —
— —	4 0/0 Autrichien	— —
1175 —	Banque de Paris	1170 —
762 50	Crédit Lyonnais	770 —
— —	Mobilier français	610 —
1612 50	Crédit foncier	1622 50
628 75	Mobilier Espagnol	630 —
— —	Autrichiens	— —
1665 —	Gaz Parisien	1665 —
2507 50	Suez	2590 —